

METROPOLE DU GRAND PARIS

10 MARS 2022

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 15 FEVRIER 2022

SECTION COURRIER

CM2022/02/15/21 : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION 2019-2021

DATE DE LA CONVOCATION : 8 février 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culture, en particulier l'article 4.3,

Vu la délibération BM2019/10/04/08 du 4 octobre 2019 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association Choose Paris Region,

Vu la délibération CM2019/12/04/34 relative à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Choose Paris Region,

Vu le projet d'avenant de convention d'objectifs et de financement avec l'association Choose Paris Region annexé à la présente délibération,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de développement économique,

Considérant que Choose Paris Region est une agence de développement économique et d'innovation intervenant à l'échelle de la métropole du Grand Paris,

Considérant que les actions proposées et menées par Choose Paris Region contribuent à développer l'attractivité économique de la Métropole et participent à son rayonnement,

Considérant que les actions proposées et menées par Choose Paris Region animent et dynamisent l'écosystème métropolitain d'innovation,

Considérant que Messieurs Geoffroy BOULARD et Emmanuel GREGOIRE membres de l'assemblée générale de l'association, ne prennent part ni aux débats ni au vote,

La commission « Développement économique et Attractivité » consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Choose Paris Region,

ATTRIBUE une subvention de cinq cent mille euros (500 000 €) à l'association Choose Paris Region au titre de la régularisation de l'année 2021,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cet avenant,

DIT que les crédits sont imputés au chapitre 65.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

NPPV : 2 (Geoffroy BOULARD et Emmanuel GREGOIRE)

Le Président de la
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.